



Août 30, 2018 Posted by Anne-Sophie Crouzet TOUTES LES ACTUS RAC 0

L'offre RAC 0 devrait concerner 20 à 30 % des ventes d'audioprothèses, selon l'Unsaf

Jeudi 30 août, le reste à charge zéro (RAC 0) était le thème phare de l'émission « Prenez la parole » de Sud Radio. Le journaliste Patrick Roger a reçu Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche, Luis Godinho, président du Syndicat des audioprothésistes français (Unsaf) et André Balbi, président du Rassemblement des opticiens de France (ROF), qui ont débattu des tenants et aboutissants de cette réforme.

Au micro de Sud Radio, Luis Godinho a mis en avant la qualité des équipements qui seront vendus dans le cadre de l'offre 100 % santé et le progrès que représente cette réforme pour le secteur : « *Le panier correspond à du matériel de bonne qualité, en tout cas pour l'audioprothèse. C'est vraiment une vraie chance pour les patients qui avaient, je le rappelle, un reste à charge de près de 1000 euros par oreille. C'est quand même une sacrée avancée !* », a-t-il déclaré, en rappelant au passage l'importance de l'accompagnement humain dans le succès d'un appareillage et celle du suivi, qui représente les deux tiers du coût des audioprothèses. « *On est sorti par le haut de ce problème du prix. Nos tarifs sont dans la moyenne européenne* », a-t-il ajouté. Selon le président de l'Unsaf, à l'issue de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, le RAC 0 devrait concerner 20 à 30 % des équipements vendus et engendrer une augmentation notable du nombre d'appareillages. Et ce, dès janvier 2019, première étape de la mise en place progressive de la réforme (à cette date, pour les plus de 20 ans, les appareils de classe I seront vendus 1 300 euros maximum) : « *Les gens n'ont pas besoin d'attendre 2021* », a expliqué Luis Godinho, en soulignant le lien entre déficit auditif et risque de sur-déclin cognitif et le fait que chaque année d'appareillage gagnée est précieuse pour les malentendants.

« Des centaines de milliers de personnes vont acheter des audioprothèses »

Pour Jean-François Tripodi, le RAC 0 en audio est bien sûr une avancée pour les patients mais engendrera d'importants coûts supplémentaires pour les Ocam. Il pronostique en effet une augmentation très rapide de la consommation en audioprothèse. « *Selon les travaux du gouvernement, l'optique allait compenser le coût de l'audio. Ce n'est pas vrai. Nos estimations, confirmées par d'autres, montrent qu'en optique, le surcoût de remboursement sera de 70 millions d'euros. Il dépassera les 600 millions d'euros en audio, car il va y avoir des centaines de milliers de personnes qui vont venir acheter des audioprothèses. C'est très bien pour la santé publique, mais ça ne peut pas être gratuit* », a averti le

DG de Carte Blanche. Dans ce contexte, il juge inéluctable la hausse des tarifs des Ocam, notamment pour les personnes âgées, qui sont les principaux utilisateurs d'aides auditives.

Luis Godinho a enfin ajouté que la réforme du RAC 0 fera encore l'objet d'échanges entre la profession et le ministère, « *notamment sur la question du tiers payant, centrale pour l'audioprothèse* ». Sur ce point, l'Unsaf réclame des solutions pratiques pour éviter à tous les patients l'avance importante de frais qu'implique l'appareillage, même sans reste à charge. Jean-François Tripodi a quant à lui rappelé que « *tout audioprothésiste ou opticien peut aujourd'hui proposer le tiers payant dans les réseaux* » en contrepartie des obligations demandées, en particulier « *des prix plafonnés en dehors du 100 % santé* ».

Pour écouter l'intégralité de l'émission, cliquez [ici](#).